



ZONE 82
Comité 17
Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2021/2022
Individuel « SENIOR DUPLICATÉ » VICHY (03)

1 - PRESENTATION DE L'EPREUVE :

Le comité 17 de SEINE et MARNE organise le **Lundi 07 Mars 2022** le qualificatif régional **INDIVIDUEL SENIOR en donnes duplicatées**, qui attribue le titre de champion régional et qualifie les joueurs les mieux classés pour le Championnat de France 2021/2022 qui se déroulera à **Portes les Valence (26)** du :

10 au 15 septembre 2022

Ce qualificatif régional est ouvert aux **licenciés du Comité 17 (Seine et Marne) toutes séries confondues avant au moins 60 ans au 31 décembre de la saison en cours qui va du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (donc nés avant le 1^{er} janvier 1961).**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage.

- ✓ Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves : Chapitre 2 / Articles 20 à 40.
- ✓ Fascicule 3 : Règles applicables aux Championnats individuels : Chapitres 2 à 4.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre de la compétition.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale est fixé à **Trois.**

(Ordre des remplaçants Seine & Marne : **Six)**

2 - DEROULEMENT :

Le championnat se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se joueront :

Le lundi 07 Mars 2022 à La Grande Paroisse 77130, Rue Clovis Moriot

1^{ère} séance, assis à 09h30,

2^{ème} séance, assis à 14h30.

L'arbitre infligera des pénalités aux retardataires à raison de 0,25 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Les mains des joueurs seront préparées par l'arbitre. Le donneur comptera les 6 cartes du chien devant les joueurs puis le preneur comptera les 6 cartes de son écart devant les 3 défenseurs.

- ❖ La cadence est fixée à 10 minutes par donne, (jeu et reconstitution).
- ❖ La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral.
- ❖ La mise en place de la seconde séance sera faite selon le serpent.

Directeur d'Epreuve Daniel ARNOULD
daniel.arnould@wanadoo.fr Tél : 0681950786

3 - PARTICIPATION :

10€ (dix) par joueur et par séance

4 - INDICE PCN - ATTRIBUTION PP :

Indice PCN = 1,80

5 - ATTRIBUTION PP :

Les PP seront attribués en fonction du nombre de joueurs et de licenciés du comité

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR SI + de 100 licenciés

ATTRIBUTION DE PP												
Nbre J	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	3	3	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0
20	3	3	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0
24	3	3	2	2	2	1	1	1	0	0	0	0
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	0	0
32	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	0
36	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
52	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
56	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
60	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1

Si moins de 100 licenciés dans le comité, PP aux « premiers, 3-2-1

6 - INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont à communiquer impérativement **avant le Mercredi 02 Mars 2022** au Président du Comité

Mr Daniel Arnould

16 allée le Vau 77185 LOGNES

daniel.arnould@wanadoo.fr – Tél. 06 81 95 07 86

qui les transmettra à l'arbitre de la compétition ainsi qu'au **Président de la CCR**. Antonio FONSECA

Les Participants se devront de posséder leur licence 2021/2022 sinon elle sera à régler avant l'inscription officielle à la compétition.

Les joueurs **non-inscrits** se présentant sur le lieu de l'épreuve avant 09h15 participeront à ce qualificatif régional dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale et sur décision conjointe du Directeur d'Epreuve et de l'arbitre de la compétition.

L'inscription à ce qualificatif régional implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Pass Sanitaire et sécurité sanitaire, liés à la COVID19 :

Ces mesures sont applicables, dans leur intégralité, pour tous les qualificatifs, jusqu'à nouvel ordre.

- **ATTITUDE PREVENTIVE :**

- Tout joueur inscrit à un qualificatif, ne peut s’y rendre si son état de santé présente des signes d’infection : S’il a de la fièvre, s’il tousse, etc...
- Dans ces conditions, il devra se désister en prévenant son président de club qui en informera le directeur d’épreuve et l’arbitre.
- **« PASS SANITAIRE » :**
 - A l’entrée de chaque qualificatif, les joueurs participants devront présenter sous format papier ou numérique :
 - Soit une preuve de vaccination avec un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale : 7 jours après la 2^{ème} injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) - 4 semaines après l’injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) - 7 jours après l’injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
 - Soit un test négatif de moins de 48h (Test PCR ou antigénique).
 - Le résultat d’un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d’au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE :**
 - L’accès des salles doit se faire muni d’un masque. Celui-ci doit être conservé lors de la jouerie des qualificatifs. Le masque doit être conservé pour tout déplacement dans la salle. Les consommations doivent être commandées à la buvette, avec le port du masque et consommées à l’extérieur de la salle.
- **UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE :**
 - Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des joueurs aux endroits suivants :
 - ✓ Tables d’inscriptions du qualificatif et du repas s’il y a lieu.
 - ✓ Table d’arbitrage, Buvette
 - ✓ Aux des tables de jeu, afin que chaque joueur se désinfecte les mains à chaque nouvelle position.
- **DIVERSES AUTRES CONSIGNES :**
 - Les Présidents, des clubs qui accueillent les qualificatifs, veilleront régulièrement à la propreté et au respect de l’hygiène, au sein des locaux sanitaires : Papier toilette, savon et essuie-mains en quantités suffisantes.

7 - DEFAILLANCE D’UN JOUEUR :

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l’épreuve.

En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du Directeur d’Epreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

8 - DROITS DES JOUEURS – RECLAMATION :

Toute réclamation sur le déroulement de l’épreuve doit être formulée auprès de l’arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant pourra consulter les documents concernant l’épreuve et la réclamation devra être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l’épreuve au Président de la CCR concernée qui rendra sa décision sous 96 heures.

Il en informera le Président de Zone **Ravi RAVINDIRANE** et le Président de la C.C.N.

9 - DISCIPLINE :

- ✓ Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l’un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition avec ouverture d’un dossier disciplinaire.
- ✓ Etat d’ébriété : tout joueur reconnu en état d’ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché avec ouverture d’un dossier disciplinaire par le Président de la CCR concernée.
- ✓ L’interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).

Il est demandé aux joueurs, lors de tous les championnats, d'éteindre leurs appareils numériques ou d'utiliser le « Mode Avion » du début à la fin de chaque séance.

Il est également interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques.

Aucune dérogation (hors téléphones pour raisons exceptionnelles) ne pourra être faite.

En cas de non-respect de cette règle, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

10- DIRECTEUR D'EPREUVE :

Le Directeur d'Epreuve en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utiles à ce règlement afin de permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'épreuve
Daniel ARNOULD

Le Président de la Zone 82
Ravi RAVINDIRANE